

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel de 2023-2024



**Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick**

Table des matières

Lettre d'accompagnement	3
Message du président et du chef de la direction	4
Objectifs statutaires	6
Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts	7
Institutions membres	8
Conseil d'administration	9
Rapport de gestion	20
États financiers	25



Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
Téléphone : 1-866-933-2222

www.sadcpnb.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-3913-2

Lettre d'accompagnement

Le 22 juillet 2024

Monsieur le Ministre des Finances et du Conseil du Trésor
et Commission des services financiers et des services
aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

En conformité avec l'obligation statutaire prévue à l'article 204 de la *Loi sur les caisses populaires*, je suis heureux de vous présenter le trente-et-unième rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB).

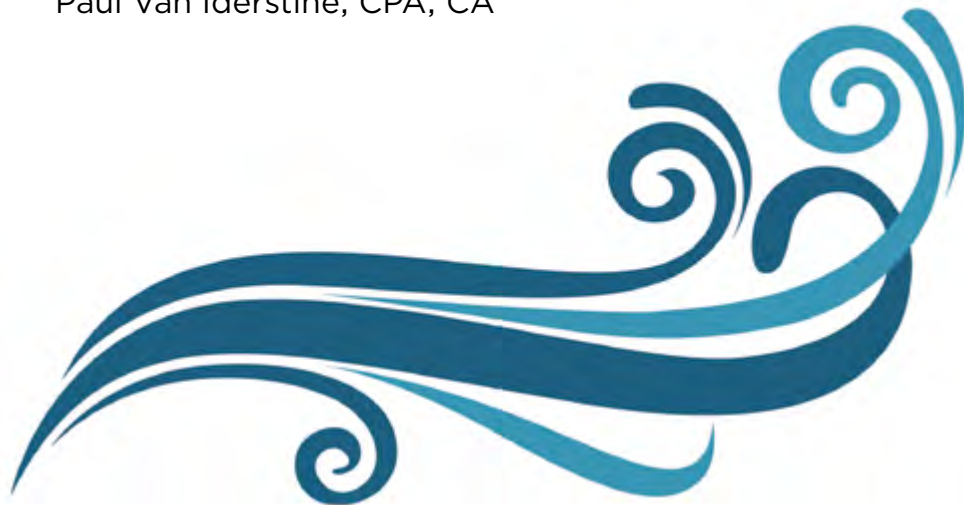
Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

L'original signé par Paul Van Iderstine

Paul Van Iderstine, CPA, CA



Message du président et du chef de la direction

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB) est le gardien fidèle de la stabilité financière du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Grâce à une gestion des fonds, à des dispositions relatives à l'assurance-dépôts et à une collaboration stratégique rigoureuses avec les organismes de réglementation, la SADCPNB inspire confiance en la viabilité et la sécurité de ce réseau financier. Depuis plus de 30 ans, la SADCPNB fait preuve d'une diligence distincte et précise dans l'exécution de sa mission de protéger les personnes qui ont des dépôts admissibles dans une caisse populaire du Nouveau-Brunswick grâce à l'assurance-dépôts. À la suite d'une rationalisation réglementaire en 2020, la protection des caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité fait maintenant partie de son mandat.

Au cours de la dernière année, le coût de la vie en hausse ayant plongé un grand nombre de résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick dans un contexte d'incertitude économique, les membres des caisses populaires d'ici ont eu l'assurance que leurs dépôts admissibles seraient protégés. Nous avons renforcé leur confiance et notre engagement envers la protection de leur avenir en faisant des ajouts à nos mesures de protection des dépôts. Depuis le 22 novembre 2023, les membres d'une caisse populaire du Nouveau-Brunswick qui ont un compte d'épargne d'une première propriété jouissent d'une protection jusqu'à un maximum de 250 000 \$ de leurs dépôts admissibles. Cet ajout permet à la SADCPNB de se conformer à la couverture offerte par les institutions financières fédérales.

La SADCPNB entretient de saines relations avec les organismes de réglementation et les intervenants du réseau des caisses populaires des provinces de l'Atlantique, contribuant ainsi à un cadre réglementaire uniforme, dans la mesure du possible. En septembre, elle a participé aux réunions des organismes de réglementation de l'Atlantique - Atlantic Central, League Data et d'autres intervenants - afin d'élaborer un plan de gestion en prévision d'une crise de liquidités pour intervenir de façon harmonieuse et coordonnée dans toutes les provinces, advenant un événement de ce genre. Cette démarche aide la SADCPNB à protéger les membres des caisses populaires contre l'instabilité financière.

Le personnel en charge de la gestion générale de la SADCPNB est présent au sein de plusieurs groupes de travail du secteur, notamment à la direction de l'Association des superviseurs prudeniels des caisses (ASPC), au sein du groupe de travail sur la gouvernance de l'Association canadienne des coopératives financières (ACCF) et au sein du groupe de travail sur l'assurance-dépôts de l'ASPC.

Au cours du présent exercice financier, nous avons créé une stratégie et un plan d'activités détaillés de trois ans pour renforcer la stabilité financière, améliorer l'évaluation du risque et les stratégies d'atténuation, et renforcer l'efficacité organisationnelle de la SADCPNB.

Nous remercions le personnel et les membres du conseil d'administration de la SADCPNB pour une autre année de stabilité et d'intégrité du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Nous remercions également Donald French, Marilyn Evans Born et Gérald Lévesque dont le mandat à titre d'administrateur et d'administratrice s'est terminé pendant l'année.

Nous aimerions remercier tout spécialement Peter Klohn dont le mandat à titre de président de la SADCPNB s'est terminé le 31 décembre 2023. Il était déjà président lorsque nous avons intégré les activités de réglementation et de protection des dépôts sous un nouveau cadre en 2020, qui a permis de rationaliser les responsabilités, d'éliminer le chevauchement des fonctions et de réduire la charge et les coûts réglementaires pour les caisses populaires. Nous lui sommes très reconnaissants de son engagement et de son soutien au cours des dernières années.

Le chef de la direction,

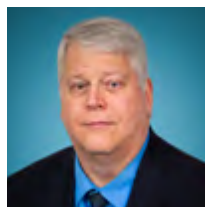
Le président du conseil d'administration,

L'original signé par Kevin Hoyt

L'original signé par Paul Van Iderstine

Kevin Hoyt,
FCPA, FCGA, CPA (DE), ICD.D

Paul Van Iderstine,
CPA, CA



Objectifs statutaires

Les objectifs de la SADCPNB sont décrits à l'article 189 de la *Loi sur les caisses populaires* (la *Loi*), et sont énoncés comme suit :

- protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en créant et en maintenant un fonds de protection des dépôts conformément à la *Loi*;
- fournir au bénéfice des déposants des caisses, une assurance-dépôts contre la perte totale ou partielle des dépôts en leur versant un remboursement sur ce fonds, dans les limites et selon les modalités qu'autorisent la *Loi* et les règlements;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- appliquer toute autre mesure qu'exigent ou autorisent la *Loi* ou les règlements.

Conformément à l'article 192 de la *Loi*, le Fonds de protection des dépôts administré par la SADCPNB peut être utilisé aux fins suivantes :

- régler les réclamations des déposants conformément à la *Loi* au moment de la liquidation d'une caisse populaire;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses visés aux articles 213 et 280 de la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses engagés en procédant à l'application de toute autre mesure susceptible de s'avérer nécessaire ou accessoire à la réalisation de la mission de la Société.



Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts

Ce qui est couvert

La SADCPNB assure les dépôts admissibles dans les neuf catégories d'épargne suivantes détenues dans une caisse populaire membre, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par catégorie (en capital et intérêts) par déposant :

- dans un compte détenu au nom d'une seule personne;
- dans un compte détenu en fiducie pour une autre personne;
- dans un compte détenu conjointement par au moins deux personnes;
- dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- dans un compte d'épargne d'une première propriété (CEPP).

Qu'est-ce qu'un dépôt admissible?

Les dépôts admissibles comprennent une combinaison de comptes d'épargne et de comptes chèques, de dépôts à terme et de certificats de placement garantis (CPG), de mandats, de lettres de change et de chèques certifiés. Les soldes détenus en monnaie étrangère sont compris dans les dépôts admissibles.

Ce qui n'est pas protégé

La Société n'assure pas tous les comptes ou produits financiers. Les dépôts et les produits suivants ne sont pas assurés :

- les obligations et les débentures émises par un gouvernement ou une société;
- les parts sociales d'adhésion et les autres types de parts émises par les caisses populaires;
- les sommes déposées dans une banque ou une société de fiducie;
- les sommes déposées dans une caisse populaire qui n'est pas constituée en vertu de la législation provinciale;
- les bons du Trésor;
- les sommes investies dans des hypothèques, des fonds communs de placement ou des actions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter notre site Web à [SADCPNB.ca](https://www.sadcpnb.ca).

Institutions membres

Beaubear Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 764, 376, rue Water, Miramichi (N.-B.) E1V 3V4

Téléphone : 506-622-4532

Site Web : beaubear.ca

Blackville Credit Union Ltd

Siège social : 128, rue Main, Blackville (N.-B.) E9B 1P1

Téléphone : 506-843-2219

Site Web : blackvillecu.ca

Brunswick Credit Union Limited

Siège social : 57, rue King, bureau 400, Saint John (N.-B.) E2L 1G5

Téléphone : 506-855-2728 (Advance Savings);

506-634-1263 (Bayview);

506-458-9145 (Progressive)

Site Web : brunswickcu.com

New Brunswick Teachers' Association Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 752, 650, rue Montgomery, Fredericton (N.-B.) E3B 5R6

Téléphone : 506-452-1724

Site Web : nbtacu.nb.ca

Omista Credit Union Ltd.

Siège social : 1192, chemin Mountain, Moncton (N.-B.) E1C 2T6

Téléphone : 506-858-7206

Site Web : omista.com

The Credit Union Ltd.

Siège social : 422, rue William, Dalhousie (N.-B.) E8C 2X2

Téléphone : 506-684-5697

Site Web : thecreditunion.ca

Conseil d'administration

En vertu de l'article 206 de la *Loi*, les activités commerciales et les affaires internes de la SADCPNB (la Société) sont administrées par un conseil d'administration composé des membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) nommés en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Le président de la SADCPNB et deux membres du personnel de la FCNB, soit le chef de la direction et la secrétaire, sont les seuls dirigeants de la Société, qui remplissent respectivement le rôle de président, chef de la direction et secrétaire générale. La gestion générale de la SADCPNB est assurée par le personnel de la FCNB désigné conformément aux règlements administratifs.

Le cadre de gouvernance établi le 1^{er} janvier 2020 comprend les règlements suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de la SADCPNB :

- Règlement administratif n° 1 - *Conduite générale des affaires*
- Règlement administratif n° 2 - *Affaires bancaires*
- Règlement administratif n° 3 - *Affichage, publicité et obligations non assurées des caisses populaires*
- Règlement administratif n° 4 - *Définition de dépôt*
- Règlement administratif n° 5 - *Conflits d'intérêts et code de déontologie*

En vertu du paragraphe 213(1) de la *Loi*, le président et les autres membres du conseil d'administration de la SADCPNB ont droit à la rémunération fixée conformément aux règlements administratifs de la FCNB, sous réserve de l'approbation du ministre responsable.

La SADCPNB a tenu trois réunions ordinaires et une réunion extraordinaire pendant la période visée.

Pour aider à orienter l'élaboration des ordres du jour de ses réunions ordinaires, le conseil d'administration met en place un programme et un plan de travail annuel qui reflètent les principales fonctions permanentes dont la SADCPNB est responsable sur une base annuelle.



Peter Klohn (président jusqu'au 31 décembre 2023)



M. Klohn a été nommé à la présidence de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs le 1^{er} janvier 2014 pour un premier mandat quinquennal qui a été renouvelé le 1^{er} janvier 2019. Avant sa nomination, il était associé principal au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey où il s'occupait des dossiers dans les domaines du droit

des valeurs mobilières, des secteurs réglementés, du droit des sociétés et du financement des sociétés.

M. Klohn est un administrateur de sociétés accrédité (ICD.D) de l'Institut des administrateurs de sociétés de la Rotman School of Management (Université de Toronto, 2011). En 2013, il a été présenté dans le répertoire Lexpert comme un praticien de premier plan au Canada dans le domaine du financement des sociétés et des fusions et acquisitions. En mars 2019, il a reçu un certificat pour avoir terminé le programme de gestion stratégique des organismes de réglementation et d'application de la loi du programme de formation des cadres de la John F. Kennedy School of Government. En février 2020, il a terminé le volet *Leadership Decision Making : Optimizing Organizational Performance* de l'Université Harvard. Enfin, en janvier 2023, il a terminé le volet *Leadership for the 21st Century* de la Harvard Kennedy School Executive Education.

Expérience professionnelle :

- Gouvernance
- Services juridiques
- Régimes de retraite
- Valeurs mobilières

Éducation :

- B.A.A., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.B., École de droit Osgoode Hall (Université York)
- ICD.D, administrateur de sociétés accrédité

Paul Van Iderstine (président depuis le 1^{er} janvier 2024)



M. Van Iderstine est membre de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs depuis le 31 octobre 2019. Il a été nommé à la présidence de la Commission le 1^{er} janvier 2024.

M. Van Iderstine est un ancien associé d'un cabinet de comptables professionnels agréés où il occupait la fonction d'auditeur et de consultant. Il a aussi œuvré en cybersécurité à titre de chef de la sécurité de l'information d'une compagnie d'assurance nationale. Son expérience dans les domaines de la finance, de l'audit et de la cybersécurité est soutenue par ses solides compétences analytiques et sa compréhension des pratiques de gouvernance acquises au cours de ses 30 années de collaboration avec divers conseils et comités d'audit.

M. Van Iderstine possède une vaste expérience de bénévolat dans la collectivité et a été président du club Rotary de Moncton-Ouest et de Riverview et de la Windsor and District Board of Trade. Il a également été trésorier de la Codiac Regional Police Association et de Moncton Headstart Inc.

Expérience professionnelle :

- Surveillance financière et organisationnelle
- Planification stratégique
- Gestion du risque
- Cybersécurité et gestion du changement
- Surveillance réglementaire
- Gouvernance
- Audit et conseils
- Contrôle interne et des systèmes

Éducation :

- Comptable professionnel agréé (CPA, CA), CPA Nova Scotia
- Certificats obtenus en tant que CPA : Principes fondamentaux des comités d'audit, Comité d'audit, Surveillance de la gestion du risque d'entreprise, Surveillance de l'information financière et du contrôle interne, Surveillance des fonctions d'audit interne et d'audit externe, formation axée sur le secteur des OSBL, CPA Canada
- Certificat sur l'éducation à la réconciliation, First Nations University of Canada
- Professionnel certifié de la sécurité des systèmes d'information (CISSP), Institut ISC2
- Certification des éléments essentiels de sécurité du GIAC (GSEC), Institut SANS
- Certification des contrôles critiques du GIAC (GCCC), Institut SANS
- Baccalauréat en génie civil (B. Ing.), Technical University of Nova Scotia
- Diplôme en ingénierie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Tania Morris



M^{me} Morris est professeure en finance à la faculté d'administration de l'Université de Moncton. Pendant sa carrière, elle a contribué à la recherche en gouvernance d'entreprise et en littérature financière, et elle a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques. Son vif intérêt pour le bien-être financier des gens du Nouveau-Brunswick l'a menée au fil des ans à organiser plusieurs conférences sur des sujets liés à la littérature financière, à discuter d'enjeux financiers à Radio-Canada à de multiples reprises et à participer en tant que conférencière à de nombreux séminaires, colloques et tables rondes sur des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la rémunération des dirigeants et la littérature financière.

À l'université, M^{me} Morris a été directrice du programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), directrice adjointe du département de comptabilité et présidente du comité de recherche de la faculté; elle est actuellement titulaire de la Chaire d'études Jeanne et J.-Louis-Lévesque en gestion financière. Elle a été l'instigatrice d'un cours en littérature financière qui a été offert pour la première fois à l'Université de Moncton en 2020.

Outre sa vaste expérience professionnelle, M^{me} Morris a siégé à divers conseils d'administration à titre de trésorière et comme membre du comité de retraite de l'Université de Moncton.

Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Éducation et communications
- Littérature financière
- Gouvernance
- Valeurs mobilières

Éducation :

- Doctorat et D.E.A. (sciences financières), Université Pierre Mendès-France (Grenoble II)
- M. Sc. (sciences financières), Université de Sherbrooke
- B.A.A. (sciences financières), Université de Moncton
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick

Lucie Boucher



M^{me} Boucher a travaillé pendant plus de 25 ans dans le secteur financier comme conseillère financière, gestionnaire de patrimoine et agente d'assurance. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes dans des entreprises privées et dans une institution financière nationale. Jusqu'au moment de prendre sa retraite en mars 2019, elle a maintenu son permis en valeurs mobilières par l'intermédiaire de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), et sa licence en assurance dans les quatre provinces de l'Atlantique et en Ontario.

Au fil des ans, M^{me} Boucher a occupé les postes de vice-présidente régionale et directrice régionale du Canada atlantique pour Gestion financière MD limitée, une filiale de l'Association médicale canadienne, ainsi que d'autres postes de direction, accumulant de vastes connaissances en conformité, budgétisation, gouvernance et réflexion stratégique.

Elle est présentement membre du comité de placement de la Fondation Louis-J.-Robichaud.

Expérience professionnelle :

- Audit
- Établissements financiers
- Gouvernance
- Gestion
- Assurance
- Valeurs mobilières

Éducation :

- Fellow de la Canadian Securities Institute (FCSI) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Planificatrice financière agréée (CFP) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Conseillère en gestion financière (CGF) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Cours de planification financière professionnelle (PFP), Canadian Securities Institute
- Méthodes de gestion du patrimoine, Canadian Securities Institute
- Cours à l'intention des directeurs de succursale, Canadian Securities Institute
- CCVM/MNC, cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada / cours relatif au manuel sur les normes de conduite, Canadian Securities Institute

Michèle Hébert (depuis le 8 décembre 2023)



M^{me} Hébert est une avocate qui compte plus de 24 ans d'expérience dans différentes branches du droit. Au cours de sa carrière, elle a occupé divers postes juridiques au sein du gouvernement, y compris celui de procureur de la Couronne, et a travaillé dans des établissements financiers du Nouveau-Brunswick.

Elle a commencé sa carrière en droit au ministère de la Justice et au Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick. Elle a par la suite occupé pendant sept ans divers postes au sein d'UNI Coopération financière, notamment en conformité et gouvernance d'établissements financiers néo-brunswickois. Elle est maintenant directrice générale de KortoJura Inc., une organisation sans but lucratif qui offre des services d'évaluation en ligne visant à mesurer la compétence langagière en contexte juridique.

M^{me} Hébert est membre de plusieurs associations juridiques, notamment de l'Association du Barreau canadien, du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. Elle a été présidente de l'association de parents d'élèves et enseignants de deux écoles de Shippagan pendant 14 ans et est conseillère en éducation au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est.

Expérience professionnelle :

- Services juridiques
- Établissements financiers
- Gouvernance
- Conformité réglementaire
- Ressources humaines

Éducation :

- LL.B., Faculté de droit, Université de Moncton
- B.A. en psychologie, Université de Moncton

Norma Kelly



M^{me} Kelly est une comptable professionnelle agréée et une auditrice chevronnée, ayant occupé de nombreux postes dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de sociétés privées, dont celui de dirigeante principale de la vérification d'une société de la Couronne de la province. Elle possède de vastes connaissances en gouvernance de sociétés et dans le secteur des caisses populaires, ayant été présidente et vice-présidente de la Bayview Credit Union Ltd. et membre du conseil d'administration du Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited (RMA). Elle a aussi été trésorière de Saint John Kings Adult Learning Inc. et trésorière de la Fundy Funeral Home Cooperative, en plus de siéger à d'autres conseils.

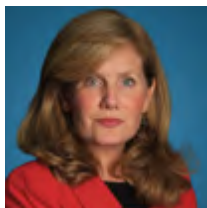
Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Établissements financiers
- Gestion
- Audit interne
- Gestion du risque
- Planification stratégique

Éducation :

- Certificat sur les comités d'audit, Comptables professionnels agréés du Canada
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick
- Programme de gestion du risque d'entreprise, COSO
- Auditrice interne agréée (CIA)
- Certificat de perfectionnement professionnel pour les administrateurs de caisses populaires
- Comptable en gestion accréditée (CMA)
- Certificat d'études supérieures en comptabilité, Université du Nouveau-Brunswick
- Diplôme de spécialisation en technologie des affaires (automatisation) (avec distinction), New Brunswick Community College

Catherine Lahey, c.r.



M^{me} Lahey est associée principale au cabinet d'avocats Stewart McKelvey où elle exerce le droit, notamment dans les domaines des services bancaires et du financement, des valeurs mobilières, de l'assurance, des faillites et de la mise sous séquestre, de la création d'entreprises, du travail et de l'emploi. En 2021, elle a été nommée « avocate de l'année » pour son travail lié aux litiges d'entreprises et commerciaux.

M^{me} Lahey a présenté et publié de nombreux articles sur le droit du travail, le droit de la santé et les litiges. Depuis 1995, elle est formatrice du programme d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick et donne fréquemment des conférences pour la section du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien.

De plus, elle œuvre bénévolement au sein de plusieurs organismes caritatifs locaux. Pendant près d'une vingtaine d'années, M^{me} Lahey a travaillé avec la section locale de Centraide, d'abord à titre de bénévole du cabinet lors de la campagne de 2004, puis à titre de présidente de la campagne annuelle de 2022 dans les comtés de Saint John, Kings et Charlotte. Elle a également consacré du temps à la Chambre de commerce de Saint John et à l'initiative Business Community Anti-Poverty.

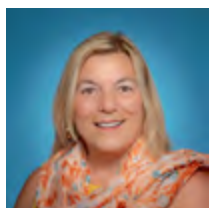
Expérience professionnelle :

- Services juridiques
- Valeurs mobilières
- Assurance
- Établissements financiers
- Ressources humaines
- Gestion du risque

Éducation :

- LL.B., Université Dalhousie
- B.A., Université du Nouveau-Brunswick (avec distinction)

Ginny MacDonald (depuis le 8 décembre 2023)



M^{me} MacDonald est une professionnelle accomplie. Elle a assumé plusieurs rôles dans différents milieux de travail, notamment la direction de deux projets de production d'énergie en Alberta. Elle possède de vastes connaissances en développement commercial dans les marchés internationaux et nationaux et en gestion du risque d'entreprise avec un axe sur la gouvernance et les politiques environnementales et sociales. Elle est présidente de MMCI (21) LTD., une firme d'experts-conseils privée qui offre des conseils et des services de gouvernance, de conseil d'administration et de direction intérimaire.

M^{me} MacDonald a suivi le Programme de perfectionnement des administrateurs IAS-Rotman en 2007 et le programme de désignation ESG de Competent Boards en 2021. Elle est membre de plusieurs autres associations professionnelles, notamment Women on Boards. M^{me} MacDonald met à profit ses nombreuses compétences et expériences en siégeant à différents conseils d'administration d'entreprises, de sociétés de la Couronne, et d'organisations municipales et sans but lucratif. Elle fait également partie du conseil d'administration de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et du Union Club.

Expérience professionnelle :

- Gestion du risque et stratégie
- Gouvernance, notamment sous l'axe des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Ressources humaines
- Politiques publiques
- Audit

Éducation :

- B. Sc. (sciences générales; concentration biologie et chimie), Université du Nouveau-Brunswick
- M.B.A. (gestion générale, exploitation, marketing et commerce électronique), Strathclyde Business School
- ICD.D, administrateur de sociétés
- Désignation GCB.D, certificat en administration de sociétés ESG

Sylvain Raymond (depuis le 22 février 2024)



M. Raymond a débuté sa carrière dans les Forces canadiennes en tant qu'officier de la logistique et des finances, acquérant une expérience précieuse dans divers postes tant au niveau national qu'international. Très tôt, il s'est vu confier la gestion de personnes et de ressources dans les domaines de la finance, de l'administration, des projets et programmes, du contrôle de gestion, et de la logistique. Il a ensuite fait la transition vers le secteur privé où il a occupé des postes de haute direction, y compris à titre de partenaire principal de plusieurs cabinets de conseil pour lesquels il a fourni du soutien et supervision sur divers dossiers stratégiques, programmes et projets.

Grâce à sa vaste expérience, à sa capacité d'adaptation et à ses compétences analytiques, il possède des connaissances approfondies en gestion financière, en contrôles internes, et en planification stratégique.

M. Raymond a terminé le programme de perfectionnement des administrateurs IAS-Rotman ainsi que les programmes d'efficacité des administrateurs des sociétés d'État en 2017-2018. En plus de sa vaste expérience professionnelle, M. Raymond a servi en tant que co-président, trésorier et secrétaire exécutif de divers comités.

Expérience professionnelle :

- Contrôles internes et de systèmes
- Développement économique
- Gestion financière
- Gouvernance
- Logistique
- Planification stratégique

Éducation :

- Comptable professionnel agréé (CPA), CPA Nouveau-Brunswick
- Comptable en management accrédité (CMA), CMA Ontario
- M.B.A., Collège militaire royal du Canada, Kingston (Ontario)
- Baccalauréat en administration (B.Adm.), Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec)
- ICD.D, administrateur de sociétés
- Logisticien professionnel (P.Log.)
- Certificats en gestion de projet PRINCE2® Fondation et Praticien
- Certificat en normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)
- Certificat en analyse de données
- Certificat en gestion axée sur les droits et les résultats

Greg McKim (depuis le 8 décembre 2023)



M. McKim est un dirigeant accompli dans les domaines de l'exploitation et des ventes, ayant dirigé des organisations dans plusieurs secteurs dans l'est du Canada et en Ontario en plus d'être propriétaire de petites entreprises. Il possède de l'expérience en gestion de transition et du changement. En tant que président de McKim and Associates, il est un consultant reconnu dans les secteurs privé et public, dans les domaines de la planification, du développement de cadres et de l'évaluation.

M. McKim a beaucoup d'expérience dans les services de santé communautaire et a coprésidé l'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick et le réseau de soins à domicile de la Nova Scotia Health Association en plus de représenter les intervenants des soins à domicile du Nova Scotia Continuing Care Council.

Il a été président de comité du Réseau de santé Horizon et est secrétaire du conseil d'administration de la Athol Forestry Cooperative.

Expérience professionnelle :

- Ressources humaines
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Coopératives

Éducation :

- B. Com. (affaires, gestion, marketing),
Université Mount Allison



Le mandat de Peter Klohn en tant que président s'est terminé le 31 décembre 2023.

Le mandat de Marilyn Evans Born s'est terminé le 31 décembre 2023.

Le mandat de Donald French s'est terminé le 7 décembre 2023.

Le mandat de Gérald Lévesque s'est terminé le 20 janvier 2024.

Rapport de gestion

SADCPNB

Recettes, dépenses et résultats financiers

À la proclamation de la *Loi sur les caisses populaires* en 2020, le mandat de la SADCPNB a été élargi et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la « Commission ») est devenue le principal organisme responsable de la surveillance prudentielle des caisses populaires sous le régime provincial. Le coût de la réglementation du réseau des caisses populaires est récupéré auprès du réseau sous la forme de prélèvements facturés aux caisses populaires individuelles. Les prélèvements sont nécessaires pour couvrir les coûts encourus pour les activités d'application de la *Loi* et pour assurer un financement adéquat du Fonds de protection des dépôts. La Société a facturé aux caisses populaires des contributions totalisant 1 500 000 \$ pour l'exercice en cours (1 250 000 \$ en 2023).

Les coûts de la SADCPNB pour l'exercice étaient de 889 774 \$ (741 749 \$ en 2023). L'augmentation des dépenses découle principalement des services professionnels qui ont été davantage sollicités en raison de l'accroissement des activités de réglementation. Quant aux coûts pour les services professionnels, ils sont passés de 691 149 \$ en 2023 à 793 885 \$ en 2024.

Le résultat net avant le résultat global de la Société était de 3 848 343 \$ (1 251 064 \$ en 2023). Cette augmentation est due, en partie, au règlement d'une action en justice et le recouvrement des pertes encourues. Le montant du règlement était de 1,02 million de dollars et la Société ne réalisera pas d'autres gains liés à cette action en justice.

Les revenus de placements et autres revenus de la Société pour l'exercice sont passés à 2 215 948 \$ (742 813 \$ en 2023). Cette augmentation est principalement attribuable à l'appréciation des actions, qui a généré des gains non réalisés totalisant 989 527 \$ (124 630 \$ en 2023). Le mouvement à la hausse des taux d'intérêt tout au long de l'année a également contribué à la hausse du revenu en intérêts, avec un total de 1 036 177 \$ (576 232 \$ en 2023).

La Société a comptabilisé d'autres gains globaux liés à des placements à revenu fixe de 108 755 \$ en 2024 (pertes de 360 677 \$ en 2023), ce qui a entraîné un résultat net de 3 957 098 \$ (890 387 \$ en 2023). Ces gains peuvent être attribués aux changements des taux d'intérêt au cours de l'exercice, augmentant ainsi la valeur marchande des obligations de la province et de sociétés qui ont

été achetées durant l'année. La SADCPNB gère son exposition aux variations importantes des taux d'intérêt des placements à revenu fixe en affectant une partie de son portefeuille à des obligations à échéance plus courte.

Fonds de protection des dépôts

Au 31 mars 2024, le solde du Fonds était de 32,4 millions de dollars, soit 2,12 % des actifs totaux du réseau, en hausse par rapport à 28,5 millions de dollars ou 1,94 % l'année précédente. Cette augmentation au-dessus du seuil de 2 % met en évidence une reprise de la santé financière du Fonds, et reflète un retour à la normal du taux de croissance des dépôts dans le réseau. Ce changement fait suite aux taux d'épargne exceptionnellement élevés observés pendant la pandémie.

La Société a mis à jour sa politique de placements au cours de l'exercice précédent afin de permettre un certain pourcentage de placements dans des actions ordinaires ou privilégiées canadiennes ou non canadiennes cotées en bourse. Les actions détenues actuellement comprennent :

Actions	2024	2023
Actions canadiennes	6 801 203 \$	2 805 472 \$
Actions américaines	2 742 251	1 381 163
Total	9 543 454 \$	4 186 635 \$

Comme le montre le tableau ci-après, les actifs à revenu fixe du Fonds sont principalement des placements à court terme qui peuvent être liquidés très rapidement, au besoin. La disponibilité de trésorerie à court terme est importante pour la SADCPNB au cas où une crise financière imprévue surviendrait dans le réseau des caisses populaires. Comme la majorité des placements arriveront à échéance d'ici quatre ans, le Fonds est bien positionné pour faire face à toute obligation imprévue en matière de trésorerie. Des précisions sur les placements sont présentées à la note 4 des états financiers audités.

Échéance	2024	2023
0 à 2 ans	8 177 573 \$	10 196 092 \$
2 à 4 ans	4 239 864	3 154 964
5 à 6 ans	7 401 614	2 297 232
7 à 8 ans	2 062 967	7 932 055
Total	21 882 018 \$	23 580 343 \$

L'aide financière aux caisses populaires n'a pas été nécessaire ces dernières années. Cela a permis à la Société de maintenir le Fonds à son niveau actuel.

La caisse populaire Citizens a liquidé ses opérations en 2022-2023 et les dépôts de ses membres et les actifs de la caisse ont été transférés à la caisse OMISTA Credit Union. Grâce aux efforts coordonnés de la Commission, de la SADCPNB et des participants du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la fermeture de la caisse populaire n'a jusqu'à présent entraîné aucun coût important pour le Fonds.

Au 31 mars 2024, une caisse populaire restait sous surveillance, détenant des actifs représentant moins de 1 % du réseau, ce qui ne pose aucun risque financier important pour le Fonds. Cette caisse populaire continue de satisfaire à toutes les exigences réglementaires. Néanmoins, sa supervision continue vise à évaluer et à guider les stratégies optimales pour ses activités futures.

Rendement financier du réseau des caisses populaires

La performance financière du réseau présentée ci-après est fondée sur les résultats non audités des caisses populaires pour leur dernier exercice terminé le 31 décembre 2023.

Rentabilité et rendement des actifs

Les six caisses populaires du Nouveau-Brunswick ont déclaré des résultats financiers positifs en 2023. Le revenu net est passé à 9,1 millions de dollars en 2023 (8,2 millions en 2022) ce qui représente un rendement amélioré de 0,61 % (0,57 % en 2022).

Croissance

Croissance	2023	2022
Actifs	4,49 %	5,68 %
Prêts	2,39 %	10,90 %
Dépôts	3,47 %	5,24 %

Les actifs du réseau ont augmenté de 65,8 millions de dollars en 2023 (78,9 millions en 2022) et les prêts, de 28,0 millions de dollars (115,0 millions en 2022), et les placements détenus par les caisses populaires ont aussi contribué à la croissance des actifs des caisses populaires. Les prêts et les placements sont financés par les dépôts qui ont augmenté de 47,1 millions de dollars en 2023 (67,5 millions en 2022).

Qualité des actifs

Par conséquent, les créances irrécouvrables en 2023 sont passées à 1,7 million de dollars, soit 0,12 % des actifs moyens du réseau (1,3 million ou 0,09 % des actifs moyens du réseau en 2022).

Les caisses populaires ont augmenté leurs provisions pour pertes sur créances de 982 000 \$, les portant à 7,9 millions de dollars.

Liquidités

Au 31 décembre 2023, la liquidité du réseau était de 280,4 millions de dollars, soit 20,1 % des passifs du réseau (en 2022, sa liquidité était de 254,1 millions de dollars, soit 18,6 % des passifs moyens du réseau). Ce chiffre est nettement supérieur à l'exigence réglementaire minimale de 10 %.

Stabilité

En 2023, l'approche de la Banque du Canada à l'égard de la politique monétaire, qui consistait à porter le taux de financement à un jour à un sommet de 5,0 %, a eu une influence déterminante sur le paysage financier. Pour le réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, cet environnement représente des défis et des occasions. Le réseau a connu une augmentation initiale des marges financières, reflétant un rajustement prudent face à la remontée des taux d'intérêt, ce qui a également contribué à la hausse des charges financières. Ce rajustement correspond à une tendance générale observée au sein du réseau où l'augmentation des coûts a été compensée par l'adoption de stratégies de gestion financière efficaces.

Principaux indicateurs

Profil financier du Fonds de protection des dépôts (en millions de dollars)

	2024	2023	2022	2021	2020*	2019
Fonds de protection des dépôts**	32,4 \$	28,5 \$	27,6 \$	27,7 \$	27,6 \$	27,5 \$
Dépôts	1 402,0 \$	1 354,9 \$	1 287,4 \$	1 195,0 \$	1 056,6 \$	1 053,2 \$
Actifs	1 532,1 \$	1 466,3 \$	1 387,4 \$	1 285,8 \$	1 140,2 \$	1 137,7 \$
% des actifs des caisses populaires**	2,12 %	1,94 %	1,99 %	2,15 %	2,42 %	2,42 %

Profil financier du réseau des caisses populaires (en millions de dollars)

		2023	2022	2021	2020	2019
Rentabilité	Résultat net	9,1 \$	8,2 \$	5,6 \$	3,1 \$	3,2 \$
	Rendement des actifs	0,61 %	0,57 %	0,42 %	0,25 %	0,30 %
Croissance	Actif	4,49 %	5,68 %	7,96 %	12,76 %	5,08 %
	Prêts	2,39 %	10,90 %	9,67 %	3,85 %	3,01 %
	Dépôts	3,47 %	5,24 %	8,00 %	13,10 %	4,86 %
Qualité des actifs	Créances irrécouvrables (en % de l'actif)	0,12 %	0,09 %	0,09 %	0,24 %	0,22 %
Liquidités	Liquidités (en % du passif)	20,10 %	18,60 %	22,50 %	22,70 %	16,70 %
Stabilité	Capitaux propres (en % de l'actif)	6,75 %	6,30 %	6,09 %	6,09 %	6,35 %

* Les données de 2020 reflètent l'exercice financier de trois mois clos le 31 mars. Toutes les fins d'exercice ultérieures portent sur des périodes de 12 mois se terminant le 31 mars. La fin de l'exercice de 2019 était le 31 décembre

** L'exercice financier des caisses populaires du Nouveau-Brunswick se termine le 31 décembre. Les données présentées sont basées sur les états financiers non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

États financiers

Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

Au 31 mars 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de la
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations importantes relatives aux méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 5 juillet 2024

État de la situation financière
au 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	2024 31 mars	2023 31 mars
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 040 729 \$	581 439 \$
Cotisations et autres créances	4 464	753
Autres actifs	3 416	3 416
	1 048 609	585 608
Placements détenus pour des fins désignées (note 4)	31 486 661	27 965 465
	32 535 270 \$	28 551 073 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	102 841 \$	75 742 \$
Capitaux propres		
Fonds de protection des dépôts (note 6)	32 432 429	28 475 331
	32 535 270 \$	28 551 073 \$

Éventualités et garanties (note 5)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ

L'original signé par Paul Van Iderstine

Président du conseil

L'original signé par Norma Kelly

Membre du conseil d'administration

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

État du résultat global (par nature) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (en dollars canadiens)

	2024	2023
RECETTES		
Cotisations	1 500 000 \$	1 250 000 \$
Produits de placement et autre revenu (note 4)	2 215 948	742 813
	3 715 948	1 992 813
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	11 017	10 700
Administration	84 872	39 900
Services professionnels	793 885	691 149
	889 774	741 749
	2 826 174	1 251 064
Règlement (note 5)	1 022 169	-
Revenu net	3 848 343	1 251 064
Autres éléments du résultat global (perte)	108 755	(360 677)
RÉSULTAT GLOBAL	3 957 098 \$	890 387 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en dollars canadiens)

	Fonds de protection des dépôts	Autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 mars 2022	28 803 082 \$	(1 218 138) \$	27 584 944 \$
Résultat global (perte)	1 251 064	(360 677)	890 387
Solde au 31 mars 2023	30 054 146	(1 578 815)	28 475 331
Résultat global	3 848 343	108 755	3 957 098
Solde au 31 mars 2024	33 902 489 \$	(1 470 060) \$	32 432 429 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en dollars canadiens)

	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat global	3 957 098 \$	890 387 \$
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Cotisations et autres créances	(3 711)	212
Comptes créditeurs et charges à payer	27 099	(85 690)
	3 980 486	804 909
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements détenus pour des objets désignés	(3 521 196)	(342 499)
	(3 521 196)	(342 499)
AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE	459 290	462 410
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	581 439	119 029
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 040 729	581 439
	2024	2023
Les flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes reçus sont inclus dans le résultat global.	1 011 148 \$	562 001 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. Nature de la Société

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société » ou « SADCPNB ») a été créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* sanctionnée le 11 décembre 1992 et promulguée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} janvier 2020, la promulgation de la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* (la « Loi ») a entraîné la dissolution de la Brunswick Credit Stabilization Board Limited (la « RMA ») et le transfert de ses responsabilités de surveillance prudentielle et de gestion du Fonds de protection des dépôts à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la « Commission »). Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts (le « Fonds »), à fournir une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et à fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*. Aujourd'hui, tout dépôt assuré d'un membre d'une caisse populaire est couvert jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation financière adoptée pour l'année en cours.

Le conseil d'administration a approuvé, le 27 juin 2024, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (y compris les données comparatives).

Le siège social de la Société est situé au 85, rue Charlotte, bureau 300, à Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2.

La Société est un mandataire de la Couronne, ce qui la rend exempte d'impôt.

2. Règles d'établissement et déclaration de conformité aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

La direction a préparé ces états financiers conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, c'est-à-dire la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'elle a été modifiée par les éléments d'actif et de passif financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global.

Les méthodes comptables ainsi que les informations sur les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés sont présentées dans la note 3 ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon identique à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminante. Il faut également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables.

3. Résumé des informations pertinentes sur les conventions comptables

a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon leur classification.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis principalement pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERG)

Les titres de créance sont évalués ultérieurement à la JVBAERG en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis et pour vendre l'actif financier. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont comptabilisés sous la rubrique « placements et autres revenus ». Toute autre modification de la valeur comptable de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 1, en ce sens qu'elle est basée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments de capitaux propres sont déterminés ultérieurement à la JVRN dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les dividendes déclarés et les produits d'intérêt sur ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ».

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de déclaration, la Société évalue s'il convient de comptabiliser une provision pour perte sur prêt attendue (PPA) pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. La PPA est estimée comme étant la différence entre les flux de trésorerie contractuels que la Société est en droit de recevoir et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, on considère les obligations et les placements en billets rachetables comme présentant un faible risque de crédit, car les contreparties de ces placements ont une notation d'au moins BBB. Par conséquent, aux fins de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs financiers, la provision pour pertes est évaluée à un montant égal à 12 mois de PPA.

Pour déterminer la PPA de ces actifs, la Société a tenu compte des taux historiques de défaut de paiement, des perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels opèrent les émetteurs des billets et des rapports d'analystes financiers, selon le cas, pour estimer la probabilité de défaillance de chacun de ces actifs financiers au cours de leur horizon temporel d'évaluation des pertes respectives, ainsi que la perte en cas de défaillance dans chaque cas.

Il n'y a pas eu de changement dans les techniques d'estimation ou dans les hypothèses déterminantes faites pendant la période de déclaration courante pour évaluer la provision pour pertes de ces actifs financiers.

Passifs financiers

La Société classe tous les passifs financiers comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables et, après l'évaluation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des passifs financiers et leur valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état du résultat global sur la durée contractuelle en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur doivent être classés dans une hiérarchie de trois niveaux en fonction de l'importance des impacts considérés pour effectuer l'évaluation.

Niveau 1 - ce niveau représente les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 - ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de dérivés de prix)

Niveau 3 - ce niveau représente les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Classification des instruments financiers

Le tableau suivant résume les classifications d'instruments financiers choisies par la Société en fonction de ses intentions:

Instrument financier	Classification
Trésorerie	Coût amorti
Cotisations et sommes à percevoir	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Placements à revenu fixe détenus pour des objets désignés	JVBAERG
Placements détenus pour des objets désignés	JVRN

Sortie du bilan

La Société sort du bilan un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont cédés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont cédés, ou d'une transaction où la Société ne cède ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers.

La Société sort du bilan un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

b) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Société a une obligation courante, juridique ou implicite découlant d'un fait antérieur, où il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources pour honorer cette obligation sera nécessaire, et le montant peut être déterminé de façon fiable. Les provisions sont établies par la direction sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de déclaration, et leur valeur est actualisée si l'effet est important.

Il arrive que la Société fasse l'objet ou soit menacée de poursuites judiciaires. Le coût total estimatif de toute contestation judiciaire est provisionné lorsque, à la fin de l'exercice, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation devra être éteinte. La valeur de la somme prévue est actualisée.

c) Trésorerie

Les liquidités comprennent la trésorerie et les dépôts bancaires.

d) Comptabilisation des produits

La Société comptabilise les produits pour chaque obligation de rendement distincte en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* à un montant égal au prix de transaction attribué, une fois que l'obligation de rendement a été satisfaite.

Les prélèvements annuels sont répartis sur la base des actifs des caisses populaires membres au 31 décembre, c'est-à-dire à la fin de leur exercice financier. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les prélèvements sont dus 30 jours après réception de l'avis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés au moment de la déclaration.

e) Modifications à venir des normes de comptabilité et de présentation de l'information

L'IASB travaille continuellement à l'amélioration des normes comptables existantes et à l'élaboration de nouvelles normes. Elle a publié plusieurs exposés-sondages sur les nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur lors des prochaines périodes de déclaration. La Société suit de près l'évolution des travaux et les publications de l'IASB en vue d'évaluer leurs répercussions sur ses propres activités. Il n'existe pas de normes publiées, mais non encore adoptées qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

4. Placements détenus pour des objets désignés

Des placements sont détenus pour protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi* (les « objets désignés »).

Les placements se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Fonds de placement	61 189 \$	198 487 \$
Billets et obligations de la province	16 159 255	13 759 302
Billets et obligations de sociétés	5 722 763	9 821 041
Actions canadiennes	6 801 203	2 805 472
Actions américaines	2 742 251	1 381 163
	31 486 661 \$	27 965 465 \$

Les notations des titres de créance de la Société reflètent l'opinion des agences de notation quant à leur bonne qualité. La perte sur prêt attendue au 31 mars 2024 a été évaluée à zéro (zéro en 2023) en raison de l'échéance relativement courte et de sa notation de crédit élevée.

La hiérarchie des justes valeurs des placements est la suivante :

	2024	2023
Niveau 1	31 486 661 \$	27 965 465 \$
Niveau 2	-	-
Niveau 3	-	-
	31 486 661 \$	27 965 465 \$

Il n’y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie et aucun changement dans les méthodes d’évaluation au cours de l’exercice.

Les placements et autres revenus sont les suivants :

	2024	2023
Intérêts	1 036 177 \$	576 232 \$
Dividendes	190 389	31 675
Gains réalisés sur placements à revenu fixe	-	10 276
Pertes réalisées sur placements en actions	(145)	-
Gains non réalisés sur placements en actions	989 527	124 630
	2 215 948 \$	742 813 \$

5. Éventualités et garanties

- a) La Société fournit une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick jusqu’à concurrence de 250 000 \$ pour les dépôts admissibles. Au 31 décembre 2023, ces dépôts s’élevaient à 1,4 milliard de dollars (1,35 milliard de dollars au 31 décembre 2022) selon les chiffres non audités.
- b) La Société a réglé le litige avec l’auditeur de la Caisse populaire de Shippagan limitée et a été indemnisée pour les fonds qu’elle a dépensés dans cette poursuite. La Société a réalisé un recouvrement de 1 022 169 \$ au cours de l’exercice et ne réalisera pas d’autres gains.
- c) Une caisse populaire qui était auparavant sous surveillance a transféré ses actifs et passifs à une autre caisse populaire en 2022-2023. Dans le cadre de la transaction, la SADCPNB a accepté de couvrir certains coûts marginaux et certaines garanties de prêt à l’acheteur. Les coûts marginaux de la SADCPNB ont été comptabilisés comme une dépense dans l’exercice en cours. L’obligation potentielle des garanties de prêt de la Société en vertu de l’entente était de 7,5 millions de dollars. Cette obligation sera honorée jusqu’au 31 mai 2027. Aucune réclamation n’a été présentée à ce jour. L’estimation des pertes éventuelles n’est pas connue et ne peut pas être estimée pour le moment; par conséquent, aucune perte éventuelle n’a été enregistrée.

6. Fonds de protection des dépôts

La *Loi* qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a dissous la RMA le 31 décembre 2019 et a consolidé la surveillance du réseau des caisses populaires sous le mandat de la Commission. Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*.

Si la Société était obligée d'effectuer un paiement en vertu de l'article 192 de la *Loi* qui dépasse le solde du Fonds de protection des dépôts, elle pourrait demander des prêts, des avances, des subventions, des garanties de prêt ou d'avances en vertu de l'article 214.

Conformément à l'article 214 de la *Loi*, à la demande de la Société, le ministre peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et sous réserve des modalités et conditions qu'il juge appropriées, accorder des prêts, des avances ou des subventions à la Société et garantir les prêts ou avances accordés à la Société par d'autres entités.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Coûts et dépenses de la Commission	56 600 \$	41 664 \$
Services professionnels	26 865	20 000
Frais de bureau	19 376	14 002
Charge salariale	-	76
	102 841 \$	75 742 \$

8. Opérations entre parties liées

La Société est un agent de la Couronne, ce qui signifie que la Province du Nouveau-Brunswick, y compris ses divers ministères et services, et les autres sociétés de la Couronne sont des parties liées.

La Société utilise les ressources de la Commission pour fournir un soutien en matière de ressources humaines et d'administration dans l'application de la *Loi*. La Commission prend en charge les salaires et les frais généraux qui sont facturés à la Société. La Société a dépensé 757 600 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 (657 008 \$ en 2023). Les montants impayés à la Commission au 31 mars 2024 totalisaient 63 465 \$ (41 664 \$ en 2023) et sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

9. Information sur les risques et la gestion des capitaux

La Société est exposée aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque du marché
- Risque lié aux taux d'intérêt

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles, et découle principalement des placements de la Société.

La Société n'investit que dans des actions (voir le tableau ci-après), obligations et billets provinciaux et de sociétés de haute qualité (avec une notation minimale de BBB) et dans d'autres placements à faible risque et, à ce titre, la direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie manque à ses obligations.

L'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2024	2023
Trésorerie	1 040 729 \$	581 439 \$
Cotisations et sommes à percevoir	4 464	753
Autres actifs	3 416	3 416
Placements détenus pour des objets désignés	31 486 661	27 965 465
	32 535 270 \$	28 551 073 \$

La ventilation des obligations et des billets provinciaux et de sociétés par notation est la suivante :

Notation	2024		2023	
	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille
AAA	5 334 490 \$	24,4	1 765 521 \$	7,5
AA	11 581 954	52,9	16 996 581	72,1
A	4 307 051	19,7	4 818 241	20,4
BBB	658 523	3,0	-	-
	21 882 018 \$	100,0	23 580 343 \$	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements lorsqu'ils seront exigibles en investissant dans des placements liquides. Le principal risque de la Société est que des caisses populaires ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations, ce qui l'obligerait à rembourser les dépôts assurés comme il est décrit à la note 5.

Les obligations provinciales et de sociétés et les obligations ont les échéances suivantes :

	2024	2023
0 à 5 ans	12 417 438 \$	12 348 048 \$
Plus de cinq ans	9 464 580	11 232 295
	21 882 018 \$	23 580 343 \$

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la fluctuation du marché (taux de change, taux d'intérêt, prix des placements) ait une incidence sur les revenus de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. En raison de la nature des placements de la Société, la direction est d'avis que l'exposition de la Société au risque du marché est faible.

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

La Société comptabilise les actifs ou passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG). Par conséquent, une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de déclaration aurait une incidence d'environ 994 361 \$ sur les AERG par rapport à la variation des taux.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'objectif du modèle économique de la Société est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et, par conséquent, à l'échéance et au renouvellement, les taux d'intérêt peuvent fluctuer.

Gestion du capital

Des précisions sur le Fonds de protection de la Société sont fournies à la note 6.